

Fonctionnement de la CDA

La CDA a pris ses fonctions le 6/11/2018 après validation par le comité de direction.

Il a fallu fournir un travail conséquent pour assurer la continuité des désignations et se familiariser avec le fonctionnement des différentes instances du district. L'aide des secrétaires fut précieuse et nous les remercions vivement. Nous saluons aussi la qualité des relations avec de nombreux clubs qui furent à l'écoute et nous ont permis de rapidement nous sentir à l'aise dans des fonctions extrêmement prenantes pour les salariés que nous sommes quasiment tous.

Nous avons mis l'accent sur la communication avec les arbitres en ouvrant des canaux d'information plus utilisés (mails fréquents, SMS etc.) partant du constat que le PV des commissions n'étaient que trop peu lus.

Sur le plan de la formation, nous avons souhaité un stage de mi-saison pour les arbitres ayant une expérience inférieure à 2 années de pratique ; un succès en termes d'échanges de pratique et de mise au point règlementaire.

Cette année, 3 stages de recrutement se sont tenus avec 39 lauréats ; certains n'ont hélas pas franchi le pas et se sont abstenus d'assister aux formations administratives et FMI, invalidant leur aptitude à arbitrer. A noter l'arrivée de nombreuses arbitres féminines.

Sur le plan des désignations, Stéphane Cusanno a géré de main de maître le secteur jeunes, tandis qu'Hüseyin Coban s'occupait du Futsal, Riad Nasri du foot entreprise et Arnaud Marey et Kader Amari des désignations seniors. De nombreux arbitres nous ont facilité la tâche en acceptant de dépanner au pied levé suite à des indisponibilités de dernière minute. Afin d'apporter satisfaction aux clubs de D5 entrés dans la péréquation, nous avons procédé aux désignations par rotation des poules. Le nombre d'arbitres étant insuffisant –comme partout en France- nous n'avons pas pu toujours couvrir tous les matchs mais une nette amélioration s'est fait sentir à partir de février. Le souci réside dans la concentration d'arbitres D4 et D5 dans l'agglomération et l'éloignement des clubs de l'Isère rhodanienne notamment.

Nous avons aussi entendu le souci des clubs de pouvoir compter sur des arbitres de district fidèles à leur département ; notre intention est de travailler pour le sport local sans freiner les légitimes aspirations de ceux qui souhaiteraient (et pourraient) monter en Ligue.

Enfin, nous privilégions la qualité sur la quantité ; si nous entendons les besoins, les premiers recruteurs sont les clubs. Certains arbitres peu sérieux ou insuffisants ont été remerciés ; il en va de la crédibilité de notre commission qui ne saurait défendre l'indéfendable. A ce titre, l'amélioration de la qualité de l'arbitrage nous a conduit à demander des volontaires pour accompagner les jeunes arbitres dans leurs premiers pas (et pas seulement). Une vague inédite d'observations a été lancée avec jusqu'à 15 arbitres épaulés sur leurs rencontres par les conseils de leurs aînés. Cette mobilisation a permis de faire voir presque tous les arbitres et parfois jusqu'à 6 fois dans la saison grâce au dévouement exceptionnel des arbitres de district de toutes catégories, mais aussi d'arbitres de ligue, sans aucun défraiement. Le tutorat est appelé à se développer et il demeure la meilleure option pour éviter l'érosion traditionnelle constatée en fin de saison.

Un point négatif, l'agressivité dont nos jeunes arbitres font l'objet de la part de spectateurs qui n'en ont que le nom mais aussi d'éducateurs pour qui leur match relève de la coupe du monde

permanente. Il est heureux que les arbitres ne se permettent pas de juger de la qualité du jeu de certaines équipes ; nous sommes donc en droit d'espérer une certaine clémence sur les manquements inhérents aux décisions que nous devons prendre en une fraction de seconde. Chacun a le droit de débiter dans la sérénité et n'oublions pas que le sport départemental doit rester un loisir et rien d'autre.

Bonne trêve !

Orhan METE

Président de la CDA

Arnaud MAREY

Vice-Président de la CDA